

CÉRÉALES /
FRUITS ET LÉGUMES /
HORTICULTURE /
LAIT /
OLÉO-PROTÉAGINEUX /
PÊCHE ET AQUACULTURE /
PLANTES À PARFUM, AROMATIQUES ET MÉDICINALES /
SUCRE /
VIANDES BLANCHES /
VIANDES ROUGES /
VINS /

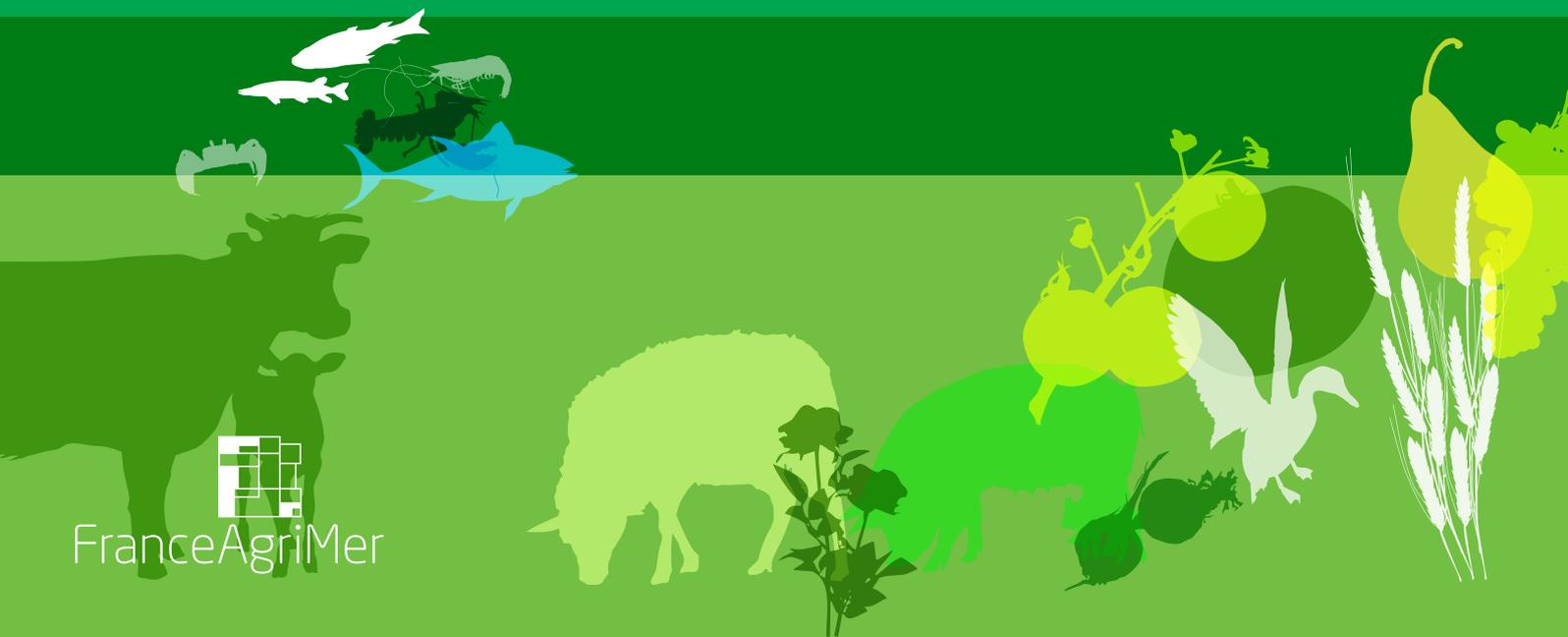
RÉGION

Rhône-Alpes

FranceAgriMer



Les services de FranceAgriMer au sein de
la direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture
et de la Forêt de **RHÔNE-ALPES**




FranceAgriMer



Quelques caractéristiques de la région RHÔNE-ALPES

1,4 million d'hectares de surface agricole

• Les productions végétales, diversifiées, grandes cultures, vins, fruits et légumes

représentent **60 %** du CA*

• Les élevages bovins lait et viande, volailles

représentent **40 %** du CA*

• **39 000** exploitations d'une surface moyenne de **37 ha**. Un peu plus de la moitié (**21 000**) fournit plus de **90 %** de la production, avec une surface moyenne de **58 ha**.

64 % de la superficie régionale est classée en zone de montagne et haute-montagne.

50 % de la surface agricole utile est cultivée, **50 %** est toujours en herbe.

Plus de **10 000** exploitations sont engagées dans plus de **150** signes officiels de qualité (AOP, IGP, label rouge, agriculture biologique).

La production viticole fournit **2 millions** d'hectolitres de vin, dont **1,4** en AOP.

Les secteurs agricole et agroalimentaire représentent environ **3 %** du produit intérieur brut de la région et **3 %** de ses emplois.

5 % de la superficie agricole nationale

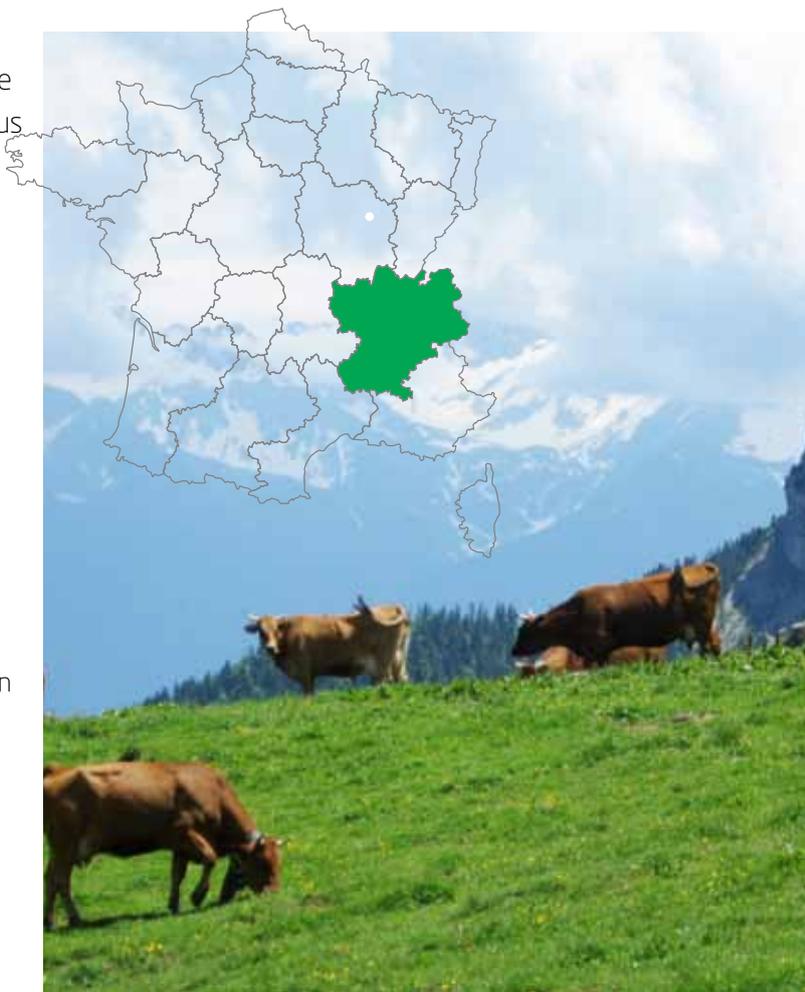
20 % du CA* pour les grandes cultures

10 % du CA pour la vigne

10 % du CA pour les fruits

10 % du CA pour l'élevage laitier

266 000 vaches laitières





Le service FranceAgriMer de RHÔNE-ALPES

Les missions de FranceAgriMer en région sont portées par les directions régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) sous l'autorité du préfet de région. Les agents de FranceAgriMer basés en région y sont donc affectés.

Au vu des spécificités de la région RHÔNE-ALPES, la DRAAF a choisi de regrouper ces agents au sein d'un service FranceAgriMer en tant que tel, avec deux implantations géographiques : le service proprement dit à Lyon et une antenne de contrôle à Valence. Ce service est organisé en trois pôles : pôle animation et appui aux filières, pôle potentiel viticole et rénovation des vergers et pôle contrôles.

Les principales missions de ce service sont :

- **l'accompagnement de la filière viticole**, qui représente plus de 68 % des activités, essentiellement pour la gestion administrative et le contrôle des aides de l'OCM vitivinicole. La certification des bois et plants de vigne (Rhône-Alpes est la troisième région française en termes de production) et l'agrément des vins sans IG complètent les activités de ce secteur ;
- **pour les filières animales (lait et viande)**, qui représentent près de 15 % des activités, le suivi des marchés et des cotations, l'agrément des classificateurs en abattoirs et le contrôle et la gestion des différents dispositifs communautaires et nationaux ;
- **pour les grandes cultures**, qui occupent 6 % des activités, le suivi de la réglementation céréalière, notamment en matière d'enregistrement et d'octroi de l'Aval aux collecteurs de céréales, le suivi de l'activité de la filière (collecte, transformation...) et la réalisation des différentes enquêtes sur la qualité des céréales. Le service régional assure en outre le secrétariat et l'animation du Comité régional des céréales.

Toutes filières confondues, les contrôles représentent **40 %** des activités du service rhônalpin. Certains contrôles nécessitent une technicité importante, comme les contrôles en pépinières viticoles, les contrôles en abattoirs ou les analyses financières des collecteurs avalisés.

La DRAAF a en charge la mise en œuvre des politiques du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, sous l'autorité du préfet de Région.

Dans ce cadre, elle accompagne les acteurs régionaux des filières agricoles et agroalimentaires qui doivent faire face à de multiples enjeux économiques, environnementaux et sociaux. Ses actions visent ainsi à anticiper et favoriser l'adaptation des filières, notamment au regard des évolutions de la politique agricole commune (fin des quotas laitiers, etc.). Elles s'inscrivent également dans le cadre tracé par l'État pour l'agriculture et les industries agroalimentaires, en particulier la mise en œuvre du projet agro-écologique, la relance de l'effort productif et le développement de l'emploi. Les interventions de la DRAAF concernent ainsi :

- > sur le plan économique : la création de valeur ajoutée dans les territoires, la diversification et l'adaptation de l'agriculture à l'évolution du contexte de la région, la performance économique des entreprises alliée à la limitation des impacts environnementaux, le développement de l'agriculture biologique ;
- > sur le plan de l'environnement : la réduction de la consommation de foncier, la diminution de la dépendance aux intrants, la limitation des impacts sur les milieux aquatiques, l'air et les milieux naturels, le maintien de la biodiversité ;
- > sur le plan social : le développement de l'emploi en milieu rural et la reconnaissance du rôle de l'agriculture pour l'avenir de la région, grâce à l'intégration des problématiques agricoles dans les projets de territoire.

FranceAgriMer, établissement national des produits de l'agriculture et de la mer, est un établissement public administratif placé sous la tutelle du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

C'est un lieu d'information, d'échanges, de réflexions stratégiques, d'arbitrage et de gestion pour les filières françaises de l'agriculture et de la pêche, rassemblées au sein d'un même établissement.

FranceAgriMer est chargé :

- > **d'assurer un suivi des marchés** et de proposer une expertise économique qui permet aux opérateurs des filières agricoles et de la mer d'élaborer des stratégies de développement ;
- > **d'organiser le dialogue, la concertation et la mise en œuvre des politiques publiques** au sein des onze Conseils spécialisés de filière ;
- > **de favoriser l'organisation** des producteurs et la coopération avec les régions ;
- > **de gérer** les dispositifs de régulation des marchés ainsi que les aides nationales et communautaires ;
- > **de contribuer** à des actions de coopération technique et au rayonnement des filières à l'international.

Les agents des services territoriaux de FranceAgriMer sont affectés dans les DRAAF. Directement en lien avec les producteurs et opérateurs des filières, les agents des régions assurent l'ensemble des missions de contrôle, de traitement des informations et des demandes d'aides qui sont du ressort de l'établissement national.




FranceAgriMer
ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

12 rue Henri Rol-Tanguy / TSA 20002 / 93555 Montreuil cedex
Tél. : +33 1 73 30 30 00 / **Fax :** +33 1 73 30 30 30

www.franceagrimer.fr

DRAAF Rhône-Alpes : 165 Rue Garibaldi BP 3202 -
69401 Lyon Cedex 03
Tél. : +33 4 78 63 13 20 / **Fax :** +33 4 78 63 34 17
www.draaf.rhone-alpes.agriculture.gouv.fr
DRAAF - Service FranceAgriMer : 20 bd Eugène Deruelle
CS 63789 - 69432 Lyon cedex 03
Tél. : +33 4 72 84 99 10 / **Fax :** +33 4 78 62 28 71
courriel : secretariat_dr_lyon@franceagrimer.fr